

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **90 (1954)**

Heft 37

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

- PARTIE CORPORATIVE:** S.P.R. Comité central. — Journées pédagogiques internationales à Trogen. — Vaud: Il faut poser les cartes. — Rappels. — Commission romande du film fixe. — Assemblée extraordinaire des délégués S.P.V. — Une décision judicieuse. — Nos malades. — S.V.T.M. et R.S. — Genève: Nécrologie: J. Balthazard. — Caisse maladie et invalidité des instituteurs genevois. — S.G.T.M. et R.S. — Neuchâtel: Communiqué. — Extrait du rapport sur l'activité des écoles de La Chaux-de-Fonds. — Variétés: Pêcheurs de perles. — Leur père. — Têche se parfume.
- PARTIE PÉDAGOGIQUE:** Fiches. — Marlise Brunner: L'enfant dyslexique. — C.C.S.P.J.: Activité du centre d'information pédagogique de la Société pédagogique jurassienne. — F. Schnyder: Les leçons de langage. — J.-C. E.: Bibliographie.

Partie corporative

S.P.R. — COMITÉ CENTRAL

Samedi 9 octobre

Le comité central S.P.R. a tenu à la Maison de Commune de Corseaux sur Vevey, sa première séance après le Congrès de Neuchâtel; G. Delay présidait.

Parmi les objets à l'ordre du jour, figurait le **rapport financier du congrès**. E. Bille, trésorier du comité d'organisation, ne peut encore présenter des résultats complets et définitifs, car toutes les commissions n'ont pas encore terminé leurs comptes. Mais, d'ores et déjà, on peut déclarer que le résultat général est satisfaisant et même qu'un léger bénéfice a été réalisé; c'est un beau succès pour les organisateurs qui ont déjà fait le geste de verser au Compte des congrès de la S.P.R. la somme de 500 francs. Remerciements et félicitations.

D'autre part, le comité d'organisation a renoncé à faire paraître une nouvelle brochure sur le Congrès lui-même. Le **compte rendu** sera publié dans un numéro spécial de l'Éducateur. (Le comité vaudois du Congrès de Lausanne, en 1950, avait adopté la même solution.)

Les thèses, telles qu'elles ont été modifiées et acceptées par l'assemblée générale seront tirées à part et adressées à tous les Départements de l'Instruction publique des cantons romands.

Création d'un secrétariat permanent. Le président G. Delay présente à ce sujet un bref rapport. Il s'agit moins de donner des directives au futur comité S.P.R. que d'examiner l'état actuel du problème et de savoir ce qu'on attend de cette création.

Le secrétariat permanent devrait être d'abord un centre de documentation corporative et il pourrait intervenir auprès des départements de l'Instruction publique à la demande expresse d'une section. Il serait chargé de la mise au point et de la rédaction des innombrables rapports

qui sont demandés soit par les sections, soit par la S.P.R., par la F.I.A.I., par la C.M.O.P.E.; il aurait à rechercher et à centraliser toute la documentation sur les moyens d'enseignement que lui fourniraient les sections; il s'occuperait enfin totalement ou partiellement de l'administration de la guilde (documentation pédagogique et films fixes). Il pourrait collaborer avec le secrétariat de la F.I.A.I.

Pour réaliser ce projet, il faudrait trouver une somme annuelle d'environ 30 000 fr. Pour l'obtenir, plusieurs moyens peuvent être envisagés: Augmentation de la cotisation de 10 fr. par membre; cette augmentation pourrait être réduite dans de notables proportions par le développement de la guilde et une éventuelle participation de la F.I.A.I., par exemple, ou, si le secrétariat était confié à un retraité qui ne travaillerait qu'à demi-temps.

On pourrait aussi envisager le recours à des subventions officielles.

Le comité S.P.R., en étudiant ce problème, se rend parfaitement compte que nos collègues ne sentent pas tous avec la même acuité la nécessité ou l'urgence d'un tel organisme. Le nouveau comité, que l'assemblée des délégués de Neuchâtel a formellement mandaté pour cette étude, devra se livrer à un examen approfondi du problème, comme il devra se tenir à ce sujet en relations étroites avec les sections. C'est dire qu'il se passera encore bien du temps avant que tout soit au point et que chacun pourra exprimer son avis. Quelle que soit d'ailleurs la solution adoptée, il convient de rappeler que ce qui importe avant tout, c'est de renforcer la cohésion de tous les instituteurs, sur le plan romand.

Relations avec l'O.I.T. La session de mai de la Commission consultative de l'Organisation internationale du Travail s'est occupée pour la première fois des conditions d'emploi du corps enseignant. L'expérience a prouvé qu'il est nécessaire de préparer les réunions futures si on veut qu'elles apportent des résultats utiles. Il faudrait donc que les organisations suisses du corps enseignant étudient les problèmes qui figurent à l'ordre du jour et arrêtent des résolutions communes.

Agenda S.P.R. L'assemblée des délégués de juin dernier a approuvé l'éventuelle édition d'un agenda de la S.P.R. Notre trésorier, A. Pulfer, a préparé un projet très étudié et l'expérience est prête à être tentée. Il ne s'agit pas d'une affaire commerciale; il s'agit de rendre service à chaque collègue de la Suisse romande en lui fournissant une masse de renseignements intéressants qui sont actuellement dispersés dans une foule de publications. Et de même que le vigneron ou le typographe, pour ne prendre que ces deux exemples, acquièrent chaque année l'agenda de leur profession, pourquoi l'éducateur ne consulterait-il pas avec profit son agenda? Espérons que la grande majorité de nos collègues comprendront et leur intérêt et leur solidarité.

Dans les **affaires courantes** — il y en a toujours un impressionnant dossier — le président, et le comité après lui, examinent une quantité de problèmes pour lesquels il faut émettre un avis. Nous parlerons de quelques-unes de ces questions dans nos prochains numéros.

G. W.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES INTERNATIONALES

A TROGEN 21-29 JUILLET 1954

85 éducateurs étrangers et suisses ont pris part à cette « Internationale Lehrertagung » due à l'initiative de la Schweiz Lehrerverein. Danois, Suédois et Allemands dominaient, apportant les uns leur flegme nordique, les autres leurs passions idéologiques. Nos collègues confédérés étaient au nombre d'une trentaine, et le délégué de la S.P.R. a déploré d'être seul Romand à bénéficier de ces riches contacts et de ces précieux échanges de vues.

Présidée par M. Willy Vogt, rédacteur du Schw. Lehrerzeitung, ces journées comportaient un heureux dosage de conférences, d'entretiens et d'excursions. Elles ont été favorisées par un temps superbe, et laissent à tous une profonde impression. Tout dans ce Village Pestalozzi qui nous accueillait respire l'affection intelligente et perspicace pour l'enfant. Maisons simples et fleuries, salles de classes gaies et bien équipées, terrains de jeux, atmosphère paisible, personnel de maison compréhensif, les rires des enfants avaient vraiment dans ce village de rêve une résonance tout particulière.

Sous le titre « Tradition und Erneuerung in der bernischen Schulen », Mlle Helen Stucki, Seminarlehrerin, a excellemment défini la prudence du praticien devant les méthodes nouvelles. La pensée de Pestalozzi demeure pour les pédagogues la source qu'il faut retrouver. L'exposition de travaux d'élèves et de cahiers de cours illustraient cette recherche d'une synthèse entre l'école active et « l'école d'humanité » telle que la conçoivent les psychologues contemporains. Cet exposé richement étayé fit impression et donna lieu à d'intéressants débats. Fort intéressante aussi la conférence de M. A. Ischer, directeur des études pédagogiques à Neuchâtel. Il a rappelé les thèses votées au Congrès de Lausanne en 1950, qui définissent les principes de l'école nouvelle.

Le Congrès de Delémont, en 1952, insistait sur les réalisations pratiques, et enfin, il y a quelques semaines le Congrès de Neuchâtel étudiait les relations du corps enseignant avec les autorités, relations à défaut desquelles les meilleures résolutions restent lettre morte. M. Ischer a montré que le monde contemporain, où tout se renouvelle à une cadence fiévreuse, doit aussi accepter que l'école repense ses méthodes : effectifs, mobilier, groupes de travail, l'orateur a fait le tour des contingences qui doivent accompagner l'évolution de notre système scolaire souvent désuet.

M. Gert Mellbourn, de Stockholm, a exposé les problèmes actuels de l'école suédoise, où sont poursuivis dans un certain nombre de classes les essais en vue d'une vaste réforme scolaire. Ces tentatives, ajoute M. Mellbourne, suscitent une forte opposition ; on prétend que dans ces écoles nouvelles l'enfant comprend plus qu'il n'apprend ! En Suède comme ailleurs on enregistre une forte augmentation des effectifs scolaires, la construction n'arrive pas à suivre, et les circonstances ne sont pas sans influence sur la discipline. M. Mellbourne estime que les nouvelles méthodes ne tiennent pas assez compte de la valeur des procédés tradition-

nels. 62 % des effectifs totaux bénéficient du service des repas scolaires, subventionnés par l'Etat.

Les congressistes ont entendu avec émotion le vibrant exposé de M. Arthur Bill, directeur du Village Pestalozzi, qui a relaté les circonstances dans lesquelles l'œuvre a été créée, son orientation pédagogique, et la foi des initiateurs malgré les difficultés considérables. Maison finlandaise, maison anglaise, maison italienne, autant de foyers accueillants dans lesquels l'amour vibre et agit. Enseigner et vivre la compréhension internationale, apprendre aux enfants à se diriger eux-mêmes en rejetant les opinions toutes faites, c'est une expérience qui doit se poursuivre.

M. Walter Schulze, animateur des l'Institut du Sonnenberg, en Allemagne, entretint les congressistes des contacts réalisés entre les pédagogues de diverses nations, qui de plus en plus sentent le besoin de fortifier en eux la vision d'un monde rasséréné, d'une éducation qui mette au premier rang de ses préoccupations le respect des autres au lieu d'exciter dangereusement les nationalismes. « L'Europe d'aujourd'hui », écrivait notre collègue Willy Vogt, m'apparaît comme une habitation faite de nombreuses pièces sévèrement isolées ; la « Wohnstube », nécessaire aux pays comme aux familles, manque. Nombre de nos collègues ont participé aux rencontres du Sonnenberg et sont enthousiasmés de ces contacts entre hommes de bonne volonté, unis dans la recherche d'une éducation résolument orientée vers la compréhension mutuelle.

Avec Mlle Rosa Joosten, d'Amsterdam, et son exposé sur les écoles Montessori, les congressistes purent apprécier le développement donné en Hollande aux idées de la célèbre éducatrice : encourager l'activité créatrice, laisser à l'enfant le maximum de spontanéité, créer à la mesure de ses besoins un système pédagogique cohérent, la conférencière sut rendre ces problèmes fort accessibles.

Très écouté, notre collègue zurichois Emil Jucker, montre les progrès réalisés dans le domaine de l'orientation professionnelle, qui joue le rôle de pont entre l'école et la vie.

Le système scolaire belge est compliqué par la diversité des langues, et la concurrence effrénée que se font les écoles officielles et l'enseignement privé subventionné. M. le professeur Schiffers, de Theux, dans un exposé très documenté, évoqua la législation scolaire de son pays. Pour mettre fin aux constatations, il a fallu créer une commission mixte des litiges. Un projet de loi institue la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans.

La conférence de l'écrivain zurichois R.J. Humm, « Poésie et politique », souleva une vive discussion, l'auteur s'étant déclaré partisan d'une attitude d'expectative bien différente de l'engagement que semblent commander les circonstances présentes.

Avec le salut des associations anglaises, M. Walter Roy apportait un intéressant tableau des institutions scolaires de son pays. L'accès aux études secondaires n'intervient qu'à 12 ans, à la suite d'un examen sévère. Le problème des loisirs des enfants dont père et mère travaillent a été résolu par la création de clubs surveillés par les maîtres. Strictement contrôlés et définis, les châtiments corporels sont autorisés dans certaines écoles. Comme dans la plupart des pays, la pénurie de personnel

enseignant et le retard dans la construction ont pour conséquence de gros effectifs (moyenne 46-48 élèves par classe).

Les conditions scolaires en Norvège étaient évoquées par M. le professeur Einer Maehlum, qui a décrit les nombreuses expériences introduites ces dernières années. Camps scolaires pour l'étude de la nature, éducation sexuelle, services psychologiques, aide alimentaire (petit déjeuner) ont donné lieu à des essais encore non généralisés.

Aucun des congressistes n'oubliera le vibrant exposé du professeur Georg Thürer, de St-Gall, qui définit d'une façon remarquable les origines et les caractéristiques de notre démocratie suisse. Etude fouillée, émaillée d'anecdotes et d'humour, vivement applaudie, et qui préparait fort bien la captivante visite de la cathédrale et de la «Stiftsbibliothek» avec ses inestimables trésors. «Fraternellement unis sur le plan fédéral malgré nos différences, — ou peut-être à cause d'elles ? — concluait M. Thürer, nous sommes un peu trop fiers d'être Suisses parfois, on nous vante aussi, et on nous prendrait pour des anges ! Mais nous savons bien que plus qu'à bien d'autres il nous manque les ailes ! »

Le gouvernement zurichois offrit aux congressistes une réception à l'Hôtel Belvoir, où MM. Vaterlaus, Erziehungsdirektor, et Sappeur, Stadtrat, apportèrent le salut du gouvernement cantonal. La visite des splendides bâtiments scolaires de Kolbenacker et de Im Lee convainquit chacun de l'intérêt que les pouvoirs publics portent à l'instruction populaire. Au retour, après un parcours intéressant à travers la campagne st-galloise, nous sommes les hôtes du musicien populaire Edelmann à Ebnat-Kappel. Facteur d'orgues, compositeur, peintre, l'artiste s'est efforcé de remettre en valeur les trésors de l'art populaire, notant de vieux airs, restaurant d'antiques instruments, suivi par une population qui a reconnu en ce musicien la voix même de son sol. Colonies de vacances de Schwäbrig, excursion au Saentis, visite de Trogen, autant d'occasions de fraterniser, d'échanger des expériences, de nouer des amitiés dans l'atmosphère détendue des vacances. L'«Abschiedabend», présidé avec esprit par le collègue zurichois Hans Reutimann, permit à chaque délégation d'offrir les trésors de son folklore, et d'exprimer aux organisateurs la gratitude de ceux qui ont joui de ces contacts éminemment toniques. On permettra au délégué S.P.R. de souhaiter voir ces journées de Trogen demeurer au nombre des rencontres pédagogiques annuelles, et de voir la Suisse romande y occuper une place qui lui revient sur le plan confédéré. Certainement nous avons quelque chose à apprendre les uns des autres, et notre sens de l'unité suisse ne peut que s'affermir par de tels contacts. La S.P.R. — ou l'une des sections cantonales — prendra-t-elle une fois ou l'autre l'initiative d'une telle rencontre, centrée sur nos problèmes communs ? C'est la question que s'est posée, avec la certitude que les confédérés saisiraient avec joie cette occasion de connaître mieux leurs collègues de langue française.

Certainement nous avons tous besoin, à des degrés divers, de reprendre confiance en notre mission éducative. Discipline, programme, loisirs, effectifs, inspection, promotion à l'école secondaire autant de problèmes au travers desquels apparaît l'enfant, «notre éducateur», qui dans sa

faiblesse nous réclame, nous attache et nous lie en une fraternité dont, à Oslo et ailleurs, la mission pacifique se précise et s'affirme.

André Pulfer.

VAUD

IL FAUT POSER LES CARTES

Domage, avec un jeu pareil !... 85 quines, 4 doubles-quinés pour les districts d'Aubonne, Moudon, La Vallée et Oron dont tous les membres ont payé leur cotisation.

Mais quelle angoisse pour Aigle, Cossonay, le Pays d'Enhaut qui étaient à un pas de la victoire. Oh ! ce pion ! !

Il en restait deux à Avenches, Grandson, Lavaux, Rolle et Vevey, et 70 pour tout le canton.

C'était un beau loto, au moins pour le *caissier S.P.V.*

RAPPELS

Directeurs de chant : mercredi 20 octobre, Aula de l'Ecole Normale.

C.E.M.E.A. : Stage de formation pour moniteurs, 17 au 27 octobre, aux Chevalleyres.

Voir « Bulletin » du 9 octobre 1954, page 870.

COMMISSION ROMANDE DU FILM FIXE

Chaque canton sera représenté par un délégué. Notre collègue **René Pécoud**, à Fontaines a été désigné comme commissaire vaudois.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS S.P.V.

8 septembre 1954. Café-restaurant du Grand-Pont, Lausanne

Présidence : P. Vuillemin, président S.P.V

Bref résumé des débats : Sont présents : les délégués des sections ; les délégués à la Fédération ; les membres de la Commission des retraites ; les instituteurs, députés au Grand Conseil

1. Communications du C.C. :

- a) Motion Lavanchy, ne pas l'oublier dans les séances de sections ;
- b) Fichier, quelques sections sont en retard ;
- c) Film fixe : cette question sera étudiée et mise au point par une commission romande ;
- d) Assurance infantile : pour l'instant les instituteurs ne seront pas appelés à encaisser des participations ;

e) Carnet du bon président de section : préparé par A. Marguerat, il est lu et adopté (voir « Bulletin » du 18. 9. 54).

2. Réponse de la S.P.V. à l'enquête relative à la motion Tauxe. Cette motion concerne la révision du **Statut des fonctions publiques cantonales.**

La « Fédération » a adressé un questionnaire à ce sujet à ses sections en avril dernier. Une étude sérieuse a été faite par le C.C. et R. Gfeller et un projet de réponse rédigé. Tous les délégués l'ont reçu avant la séance de ce jour. D'accord en cela avec la Société des maîtres secondaires et la Société des magistrats et fonctionnaires, la S.P.V. demande la compensation à 175 % des traitements de 1939. A noter que, actuellement, un instituteur est à égalité avec un « secrétaire I ».

Gfeller complète les renseignements donnés par le président. Un long débat s'engage auquel prennent part : R. Pasche, Lausanne, L. Monnet, Montreux, F. Aerny, Rivaz, Ed. Lavanchy, Lausanne, Mme Vœgeli, Lausanne, D. Kohler, Echandens, E. Barraud, C.C., E. Baudraz, Pully, F. Petit, Lausanne, O. Robellaz, Renens, F. Crot, Lausanne, Ch. Goy, Carrouge, R. Roulin, Prilly, J. Viénet, Roche.

Le « rapport » de la S.P.V. et ses conclusions sont admis à l'unanimité.

3. Réponse de la S.P.V. à l'enquête relative à la motion Deppen. Cette motion concerne la **Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud**. Là encore, notre « rapport » est adressé à la « Fédération ». Le président présente le projet de réponse et passe en revue les articles qui — selon la S.P.V. — devraient être révisés. La discussion est amplement utilisée. Gfeller explique et justifie l'attitude de la S.P.V. Tour à tour, les collègues suivants interviennent soit pour demander des éclaircissements, soit pour faire des propositions : R. Pasche, C. Allaz, Poliez-Pittet, F. Petit, J. Meister, Yvonand, L. Monnet, J. Mivelaz, Echallens, F. Crot, H. Destraz, Le Sentier, R. Schmutz, La Tour-de-Peilz, Mme Vœgeli. En résumé, les délégués demandent la révision des articles suivants de la Loi, dans l'ordre d'urgence suivant :

- a) art. 23, 24, 25 ;
- b) art. 14, al. 4 et 5 ;
- c) art. 120, d) art. 57, e) art. 65 ;
- f) art. 20, g) art. 55.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le projet de réponse et exprime sa confiance au Comité.

Pas de proposition individuelle.

Séance levée à 18 h. 30.

Pour résumé conforme au procès-verbal du secrétaire A. Marguerat.

E. B.

UNE DÉCISION JUDICIEUSE

C'est celle qui a été adoptée tacitement (il n'y a en effet pas eu d'opposition) par les membres de la Collectivité S.P.V. de la Société vaudoise des secours mutuels qui ont accepté de payer une cotisation supplémentaire afin de couvrir aussi les risques très graves dus à la paralysie infantile. Le « Bulletin » du 24.4.54 rappelait avec raison que la polyomyélite attaque également les adultes.

Nous avons appris avec tristesse que la terrible maladie vient de frapper un de nos jeunes collègues, au lendemain de son mariage. Nous faisons des vœux sincères pour son rétablissement rapide et complet et sommes heureux que l'assurance (dont il faisait partie) lui enlève au moins quelques soucis d'ordre financier.

Nous saisissons l'occasion pour dire à nos malades, à Leysin ou à domicile, toute notre sympathie et notre amitié.

E. B.

NOS MALADES

A ce propos, rappelons que le C.C. ne peut pas tout savoir et tout deviner. Certes, les présidents de sections nous signalent les cas douloureux qui viennent à leur connaissance. Il arrive cependant qu'ils ne soient eux-mêmes pas renseignés, surtout dans les grandes sections. Nous prions donc instamment les proches et les collègues des malades d'avertir le comité S.P.V. sans tarder. Récemment encore, ce dernier a appris qu'une collègue malade ne tenait plus sa classe depuis six mois. Or, cela se passe en ville, dans un collège où enseignent vingt ou trente membres de la S.P.V. Chacun, dans ce domaine, doit se sentir responsable.

E. B.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T. M. ET R. S.

Mercredi 27 octobre, **visite de la faïencerie de Nyon** et du musée. Départ de l'autocar : 14 heures, au bas de l'Avenue Ruchonnet (Hôtel de Lausanne). — Prix Fr. 5.—.

Inscriptions jusqu'au 25 octobre auprès de G. Conne, av. Beaulieu 39. Pour les collègues de la région, rendez-vous à 14 h. 30 devant la faïencerie.

Le Comité.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

JULES BALTHAZARD

Le départ si brusque, si inattendu de Jules Balthazard, à l'âge de 75 ans, a consterné tous ceux qui l'ont connu.

Nommé en 1903 à Bardonnex, il y remplit toute sa carrière, d'abord comme instituteur primaire, puis comme régent secondaire. A côté de ses occupations professionnelles, il fut pendant 25 années secrétaire de mairie.

Instituteur distingué, Jules Balthazard exerça une heureuse influence sur la jeunesse qu'il a instruite et éduquée. C'était un homme dévoué, sur lequel on pouvait toujours compter. Chacun appréciait sa franchise, sa bonté, son esprit de conciliation. C'était un fidèle membre de l'UIG et il ne manquait pas, quoique retraité, la réunion annuelle où il avait plaisir à retrouver les anciens et les jeunes collègues.

Il fut le fondateur de la Fédération des musiques de la campagne genevoise dont il était le président d'honneur.

Au cimetière de Compesières, devant une foule émue, Babel, ancien élève, régent secondaire et maire de la commune de Bardonnex, Duchemin, inspecteur, au nom du parti radical et du corps enseignant, Claret, ancien président de l'UIG et membre du petit groupe d'instituteurs de la région, Peney, président de la Fédération des musiques, retracèrent la belle activité et soulignèrent les excellentes qualités de cet ami qui nous a quittés.

Emile Pâquin.

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Pour fêter le 30e anniversaire de sa fondation, la Caisse maladie et invalidité convie ses membres à un modeste repas qui aura lieu le **samedi 23 octobre à 12 h. 30**, à Plan-les-Ouates (Restaurant Amoudruz).

Tous les collègues de l'U.I.G.M. seront les bienvenus.

Rendez-vous à 11 h. 15 devant l'Ecole du Grütli, ou à l'autobus D à 11 h. 59 au Rond-Point de Plainpalais.

S'inscrire auprès de A. Claret, président, la Maissonnette, Troinex (téléphone 25 66 46) avant le 21 octobre.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Chers amis, nul n'ignore qu'en octobre, « ça y est » ! Notre SGTMRS reprend son activité, et sur toute la ligne. Cette année même, réjouissez-vous, nous la reprenons sur toutes les lignes, et oui, sur toutes les 625 lignes... de notre télévision ! Et en direct, encore !

C'est pourquoi les membres de la société sont invités aux studios de la télévision genevoise (villa du Parc Mon Repos), mardi 26 octobre, à 20 h. 10. M. R. Schenker, directeur plein de bienveillance nous instruira sur sa maison, nous permettra d'assister à l'émission de la soirée, et vous fera ensuite visiter les installations.

Attention: nombre de places limité, inscrivez-vous à l'école du Grütli.

NEUCHÂTEL

COMMUNIQUÉ

Nous informons nos membres que le cours « Constitution du fichier documentaire » qui n'a pas pu avoir lieu aux dates prévues, par suite de l'accident du chef de cours, a dû être renvoyé au début de l'année 1955. Le calendrier des cours est, en effet, très chargé cet automne.

D'autre part, les cours de reliure, confection du fichier (caisse), et menuiserie avec outillage réduit, sont définitivement abandonnés car ils ne réunissent pas un nombre suffisant d'inscriptions.

Les finances d'inscription préalables versées par les collègues inscrits à ces cours leur seront remboursées directement par les soins de notre caissier.

Les cours de 1953 seront annoncés au fur et à mesure de leur organisation et nous prierons les collègues s'y intéressant, de verser la finan-

ce complète au moment de l'inscription. Cette nouvelle manière de faire simplifiera considérablement le travail de l'organisateur des cours.

P. Perret.

EXTRAITS DU RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES ÉCOLES DE LA CHAUX-DE-FONDS (1953-1954)

Reconnaissants envers la Direction des Ecoles de la grande cité de bien vouloir nous envoyer chaque année son rapport annuel, nous nous plaisons à y glaner quelques grains pour nos lecteurs, en laissant de côté tout ce qui est d'un intérêt strictement local.

Il y a lieu de relever d'abord l'augmentation constante des effectifs : 188 enfants et 8 classes de plus que l'an dernier. Le nombre de celles-ci a passé de 84 en 1947 à 115 en 1954 !

Treize enfants sont inéducables et complètement dispensés de l'école.

L'effectif moyen des classes s'élève actuellement à 29 élèves alors qu'il était de 25 en 1945. Une quarantaine de classes comptent plus de 30 élèves.

Sur les 115 titulaires de classes, seuls 83 sont au bénéfice d'une nomination régulière ; 22 institutrices et 10 instituteurs enseignent en marge de la légalité.

Anniversaires : Mlle Agnès Senaud et M. Paul Tripet ont été fêtés pour leurs 40 ans d'enseignement et Mlles Hélène Stotzer, Annette Loze et Martha Sandoz pour le 25^e anniversaire de leur entrée dans la carrière. « Des félicitations et des vœux ont été présentés à ces bons et fidèles membres du corps enseignant. » Nous y joignons les nôtres spécialement à l'endroit de Mlle Stotzer dont le Comité central a l'occasion depuis plusieurs années d'apprécier la distinction et la clarté d'esprit.

Enseignement du chant : Plusieurs instituteurs et institutrices ont participé à une séance d'information à Neuchâtel donnée par M. Landry, maître d'Ecole normale, concernant l'enseignement du chant par une méthode nouvelle. « Les expériences faites chez nous, dit M. Perrelet, nous paraissent fort intéressantes, et nous avons pu constater que l'enseignement du chant, du solfège en particulier, par l'étude des textes, sans recueil de solfège, intéresse très vivement les élèves. L'expérience, à notre avis, mérite d'être poursuivie. »

Discipline : Le syndicat du Corps enseignant demande que la question de la discipline scolaire et extrascolaire soit revue et qu'un nouveau règlement soit élaboré.

Bibliothèque des jeunes. L'autorité communale a mis à sa disposition un magnifique local au Collège de l'Abeille. Deux mille livres y sont à la disposition des enfants. Une bibliothécaire spécialisée dans la littérature enfantine d'aujourd'hui la dessert. L'inauguration eut lieu en décembre et, dès lors, le succès de la Bibliothèque des jeunes ne fait que s'accroître.

Tels sont les quelques traits que nous avons cru bon de relever du rapport copieux et extrêmement consciencieux d'un directeur actif et avisé que rien ne laisse indifférent.

W. G.

VARIÉTÉ

PÊCHEURS DE PERLES

MM. les pasteurs sont aussi, à leur manière, des pêcheurs de perles quand ils s'en viennent, par un beau matin de mars, dans les classes de tout petits pour procéder à l'examen d'histoire biblique.

Ailleurs, ils rencontrent des écoliers qui savent leur affaire sur le bout du doigt et qui parlent comme des livres... comme leur livre d'histoire biblique. Mais, chez les moins de huit ans, c'est le royaume de la douce fantaisie, de l'imagination et des qui-pro-quos.

« C'est Adam, le premier monsieur, qui devra transpirer chaque fois qu'il travaille. — C'est le bon Dieu qui demande : « Où ce que tu es, Adam ? » — C'est la première dame qui s'appelle Adèle... — C'est Abel qui était Bernois... — C'est Abraham qui fait une bague en or (synonyme d'alliance) avec le bon Dieu. — C'est Sara qui rigole parce qu'on lui annonce la prochaine naissance d'Isaac. — C'est cette même Sara qui, après sa mort, sera mise dans un tombereau. — C'est Jacob qui envoie des Feuilles d'Avis (au lieu de messagers) à son frère Esäü. — C'est Isaac qui dit à son père, le jour du sacrifice : « T'as le feu, t'as le bois, mais t'as pas l'animau ! »... A quoi Abraham répond : « T'en fais pas ! » — C'est la colombe du déluge qui revient en portant dans son bec... Juste Olivier ! — C'est Abraham qui vivait dans la Maison Potamie, à Clarens. — Et c'est Isaac qui, étant sorti dans les champs, voit arriver un chameau : c'était Rebecca ! »

Peut-être que M. le pasteur n'a pas appris ce matin autant de choses intéressantes qu'au Synode. Mais, tout de même, il n'a pas perdu sa matinée et, s'il a un faible pour la pêche aux perles, sa collection s'est considérablement enrichie. Ça doit lui faire envie de retourner une fois à l'école pour l'examen d'histoire suisse, affaire d'entendre Tonton répondre à l'examinateur, qui l'interroge sur la reine Berthe et qui pour la ...ième fois lui demande d'un ton paternel : « Qu'est-ce qu'elle faisait donc la reine Berthe ? Voyons, voyons, elle f... »

— Elle f...tait le camp ! crie tout à coup Tonton qui a interprété à sa manière le verbe filer. »

M. Matter.

LEUR PÈRE

Quand les garçonnetts parlent de leur père, c'est toujours avec une légitime fierté. Chacun se targue d'avoir ce qu'il y a de mieux dans le genre...

Il me souvient d'une boutade assez répandue. Trois gamins discutaient de ce sujet sérieux : « Mon père (on ne dit pas Papa dans ces moments-là !) est Conseiller d'Etat » dit le premier. — « Le mien est colonel », ajoute le second. Le troisième n'a pas de surenchère à fournir. Pourtant, il affirme fièrement : « Le mien, eh bien, il travaille. »

C'est ce qu'on appelle de l'humour involontaire.

Les petites filles — et plus particulièrement les écolières toutes neuves qui doivent renseigner leur institutrice — ont toutes les peines du monde à trouver le mot juste. Un papa, ça fait tant de choses ! Laquelle faut-il dire ?

Alors, la maîtresse peut collectionner des perles de prix :

— « Mon papa est pompier ! — Mon papa plante des pommes de terre. — Mon papa est une police. — Mon papa fait tout ça que ma maman lui dit... etc., etc... »

Pierrette, interrogée trois fois de suite au sujet du métier de son papa, hausse les épaules et explique d'un ton résigné : « Je ne sais pas ce qu'il fait, mon papa. J'ai demandé à ma maman... Elle ne sait pas non plus ! »

M. Matter.

TÈCHE SE PARFUME

Tèche, l'inséparable ami du pavé, du grand air et de la poussière, Tèche, l'écolier le plus insupportable qui soit, le plus indiscipliné, le plus sale, le plus désobéissant, Tèche est devenu presque un enfant comme un autre.

Il a des souliers cirés, des cheveux brossés, des ongles propres. Il ne se mouche plus avec les doigts et n'essuie plus son ardoise avec le coude. Quand il jure, il s'arrête après la première syllabe et finit par dire : « Charrette ! » presque sans le vouloir. Quand il parle de la maîtresse, il dit « Madame » et non plus « Ses colles ».

Evidemment, il y a encore bien des choses à reprendre. L'écriture est toujours déplorable, les leçons à moitié sues, la langue démange souvent et les pieds font plus de vacarme que tous ceux des camarades. Rome ne s'est pas bâtie en un jour et Rome n'est qu'une ville, tandis que Tèche est un être humain, plutôt pire que les autres et que la maîtresse a dû, bien malgré elle, traiter toute une année comme un paria, isoler au fond de la classe, punir et même fesser...

Puis, elle a pensé qu'elle pourrait, tout comme un officier supérieur, s'adjoindre une ordonnance. Tèche a été réhabilité. Il trône en face du pupitre, distribue les cahiers et les becs de plume, fait les commissions, mouille l'éponge.

C'est pourquoi, Tèche, promu ordonnance de la maîtresse, essaie de devenir un écolier normal. Se laver et se peigner ne lui suffisent plus : il se parfume.

M. Matter.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

Partie pédagogique

L'ENFANT DYSLEXIQUE

Expériences et méthode de rééducation adoptée au Home logopédique
« Les Hirondelles » à Gilly s/Rolle, VD.

Parmi nos élèves atteints de troubles du langage se trouve régulièrement un certain nombre d'enfants dyslexiques, c'est-à-dire incapables d'apprendre à lire avec les méthodes habituelles.

Nous avons été amenés à étudier leur difficulté et à les aider à la surmonter. Cela nous était d'autant plus aisé que nous constatons à la base de leur dyslexie les mêmes troubles du langage que chez leurs camarades atteints aussi de troubles d'articulation, d'agrammatisme ou de bégaiement sans dyslexie, troubles que nous pouvons ranger dans les trois catégories suivantes.

- A. *Troubles de la perception du langage parlé.* En particulier difficulté à reconnaître et à évoquer les sons parlés et défauts d'articulation, soit mauvaise exécution motrice de ces mêmes sons.
- B. *Troubles de la compréhension du langage parlé.* L'enfant ne reconnaît pas les mots et ne leur donne par leur valeur significative qu'ils soient dans leur forme stable ou qu'ils se trouvent compliqués de leurs éléments variables. Il n'a pas pris conscience de l'organisation des mots dans la phrase (syntaxe) ni de leur ordonnance en fonction du sens exprimé.
- C. *Troubles de la réalisation du langage parlé.* Ces enfants sont plus ou moins incapables d'exprimer leur pensée intérieure, de recréer à partir des éléments connus leur propre langage original traduisant émotions ou jugements. Ou lorsqu'ils le font, ils ne respectent pas encore les règles de la syntaxe.

Sur ces troubles du langage proprement dits se greffent d'autres troubles particuliers aux dyslexiques, je veux parler de *troubles perceptifs et affectifs*. Soit des confusions que ces enfants font entre les lettres de graphismes proches (m et n) ou inversés (d et b) ou de graphismes très dissemblables mais de sons rapprochés (f et v). De leur difficulté à saisir aussi la succession des éléments dans le tout sans sauter arbitrairement l'un ou l'autre, à respecter le sens de la lecture de gauche à droite. En parlant de troubles affectifs, je pense au découragement qui s'empare de ces enfants s'appliquant à une étude qui ne leur vaut que des échecs et des réprimandes.

La méthode que nous employons pour enseigner la lecture à nos petits dyslexiques repose sur l'observation de ces difficultés d'ordre temporo-spatial et acoustique. En complément s'y ajoutent les soins apportés à réduire le trouble du langage existant. Absolument inédite chez nous, cette méthode a été mise au point par Mme Suzanne Borel-Maisonny et utilisée par elle-même et ses assistantes dans les centres de rééducation de la parole qu'elle dirige à Paris. On en trouvera la description exacte dans le Bulletin de la Société Alfred Binet, No. 386 et 387.

Notre premier objectif consiste à développer chez l'enfant un certain

Autant

Jeanne a reçu 2 plumes de son frère et autant de sa maîtresse. Combien a-t-elle de plumes maintenant ?

Dans ce panier on met 2 pommes et autant de poires. Combien y a-t-il de fruits en tout ?

Henri a 3 lapins noirs et autant de gris. Combien de lapins en tout ?

Notre chatte Miaulette a attrapé hier 3 souris et aujourd'hui autant qu'hier. Combien a-t-elle pris de souris en tout ?

Laure va glaner. Elle rapporte 5 épis dans la main droite et autant dans la gauche. Combien d'épis a-t-elle en tout ?

Jean porte 2 arrosoirs. Le premier pèse 15 kilos. Le deuxième pèse autant que le premier. Combien pèsent les deux arrosoirs ?

Le panier de Marie contient 25 cerises, celui de Colette 37 et le panier d'Anne autant que celui de Colette. Combien ont-elles de cerises en tout ?

Dans l'armoire, la maîtresse a 11 cahiers lignés, autant de cahiers quadrillés et 7 cahiers de dessin. Combien y a-t-il de cahiers en tout ?

nombre de facultés qui lui manquent. Il souffre entre autres d'une mauvaise représentation intérieure de la situation des signes du langage écrit (droite, gauche, haut, bas), par rapport à son propre corps. Nous commençons par l'entraîner à copier des attitudes que nous prenons devant lui en veillant à ce qu'il ne les inverse pas. Il est appelé ensuite à les exécuter de mémoire. Une série d'autres exercices sous forme de jeux que nous exécutons en particulier au cours de nos leçons de rythmique spéciale l'amène peu à peu à une meilleure représentation spatiale.

Une autre difficulté se rencontre dans l'analyse des phénomènes acoustiques. Nos enfants ont beaucoup de peine à les reconnaître, à les analyser en les situant exactement dans l'ordre de succession. Nos exercices d'audition, durant lesquels ils sont appelés à reconnaître des sons ou des bruits, à les comparer et à les reproduire dans l'ordre d'émission, les aident à acquérir le même pouvoir d'analyse pour les éléments du langage parlé. Ceux-ci sont spécialement entraînés lorsqu'ils présentent entre eux des possibilités de confusion (sourdes et sonores, par ex. p = b). Cet entraînement à une meilleure analyse des sons s'étend à la différenciation des intensités, à la perception des rythmes et à l'estimation correcte du nombre des éléments répétés qui les composent.

Ce travail préliminaire peut se poursuivre encore tandis que l'apprentissage de la lecture commence. Nous l'abordons par la lettre-symbole phonétique. Afin d'en faciliter la mémorisation nous lui donnons une valeur phonétique (nous lisons b et non bé ou be, la consomme étant une émission-bruit, la voyelle une émission-son). La lettre est enseignée simultanément avec son geste qui la rappelle par un de ses aspects graphiques ou moteurs ou par les deux à la fois (d = poing fermé dans le dos — aspects graphique — a = main ouverte présentée verticalement — aspect moteur — k = index dirigé brusquement vers l'intérieur de la bouche, mimant le mouvement de la langue et la forme rentrée de la lettre — aspects graphique et moteur —). La description de chacun de ces gestes se trouve dans la brochure indiquée ci-dessus.

Le réflexe conditionné geste-son-graphisme n'est qu'un passage transitoire qui dure plus ou moins longtemps suivant l'intensité des troubles de perception de l'enfant et la qualité de sa mémoire auditive et visuelle. En général nous l'utilisons aussi longtemps que l'enfant n'est pas arrivé à l'assemblage consonne-voyelle et voyelle-consomme ou que l'évocation du son lié à la lettre ou vice-versa n'est pas immédiate.

Afin de faciliter à l'enfant la reconnaissance de certaines consonnes qui sont tour à tour employées comme consonnes ou dans la formation de voyelles (n dans *non* par ex.), nous utilisons des craies et des crayons de couleur : le rouge pour les voyelles et les groupes de lettres jouant le rôle de voyelles (*chanter*, par ex. les lettres en italique s'écriraient en rouge) et le bleu pour les consonnes (*tambour*, par ex. les lettres en italique s'écriraient en bleu).

Le stade de la syllabe n'est abandonné que lorsque l'enfant la lit sans hésitation et sans inversion (ar doit donner ar et non ra, etc.). Avec le mot, nous abordons l'étude de la coupure syllabique dans le mot. Pour faciliter la lecture, nous relions entre elles, par un trait sous le mot, les lettres qui composent chaque syllabe, en pointant les consonnes qui se

Autant

Dany a glané 27 épis dans un champ, 18 épis dans un autre champ et dans le troisième champ autant d'épis que dans les deux premiers. Combien a-t-il glané d'épis en tout ?

Dessine 7 hirondelles sur un fil.

Dessine autant d'hirondelles qui volent.

Il y a hirondelles qui volent.

Il y a hirondelles en tout.

Dessine 3 drapeaux rouges, autant de jaunes et 2 bleus.

Il y a drapeaux en tout.

Dessine une coupe :

Mets-y 4 pommes, 2 poires et autant de noix que de poires.

Il y a fruits en tout.

Dessine 5 couteaux, autant de fourchettes et 2 cuillères.

Il y a services en tout.

prononcent seules et biffant légèrement les lettres qui ne se prononcent pas. (Par ex. *a-rro-soir*). Ces signes, indiquant la coupure syllabique, demeurent très longtemps une grosse aide pour l'enfant et nous les utilisons encore lorsque nous lisons déjà des phrases avec lui.

Un tel apprentissage de la lecture doit venir à bout, à plus ou moins longue échéance bien sûr, de la dyslexie la plus grave. Nous utilisons cette méthode également avec des enfants retardés, sans troubles particuliers aux dyslexiques, lorsque, exceptionnellement, nous avons à en traiter. Les résultats sont également tout à fait positifs.

Nous aimerions pouvoir appliquer systématiquement cette méthode d'apprentissage de la lecture dans notre classe où nous avons un fort pourcentage d'enfants en âge d'apprendre à lire. Mais des difficultés dues à l'originalité même de cette méthode nous en empêchent et nous forcent à ne l'utiliser que dans quelques cas précis où nous sommes certains que nous disposerons de tout le temps nécessaire pour amener l'enfant à un automatisme de lecture complètement constitué. Je m'explique :

La première difficulté réside dans le choix de l'écriture adoptée. La méthode Borel-Maisonny utilise, dans un souci de simplification essentiel pour les enfants dont nous nous occupons, les caractères imprimés. La plupart des élèves que nous recevons, retourneront dans des classes où on leur enseigne les caractères cursifs.

La seconde difficulté est plus importante : elle met en évidence l'impossibilité de transiger avec cette méthode qui forme un tout homogène : l'ordre d'apprentissage des phénomènes est absolument différent de celui de l'enseignement officiel des cantons romands. Si bien qu'un enfant ayant commencé à apprendre à lire chez nous de cette façon, serait complètement perdu en regagnant sa classe.

Et pourtant nous savons que tous nos élèves auraient besoin, quelle que soit l'importance de leur trouble de langage ou de parole, d'une méthode si particulièrement adaptée à leurs lacunes, pour apprendre à lire. Nous ne voyons pas d'autre solution à ce problème que l'ouverture dans nos cantons romands de classes spéciales pour enfants atteints de troubles du langage où tout l'enseignement serait organisé en fonction de ces troubles et de leurs conséquences fréquentes (dyslexie, dysorthographe et dysgraphie).

En attendant que ce vœu se réalise, nous ne pouvons que recourir à des solutions intermédiaires. Nous enseignons complètement la lecture dans les cas les plus graves de dyslexie. Autrement, nous cherchons à aider l'enfant en abordant avec lui, plus tôt que le programme scolaire ne l'aurait fait, les points où nous savons qu'il aura le plus de peine. Nous espérons que, de retour en classe, il saura s'en souvenir le moment venu.

Et, m'adressant aux maîtresses de nos classes primaires, je ne saurais trop leur recommander de s'assurer que les enfants dont elles s'occupent ont atteint le degré de maturité nécessaire à l'acquisition de la lecture. En effet on ne peut songer à enseigner la lecture à un enfant dont le langage oral n'a pas encore atteint les phases d'organisation expressives et compréhensives sans courir le risque de certaines difficultés d'assimilation.

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

Calculs

METIERS DIVERS

1. Mon patron a occupé pendant l'année deux ouvriers payé l'un Fr. 2.55 l'heure, l'autre Fr. 2.30.

Le premier a travaillé 51 semaines, le second 48 semaines (48 heures par semaine).

Quelle prime mon patron a-t-il dû payer à la Caisse nationale, si cette prime est fixée à 25 pour mille du montant des salaires ?

2. L'éclairage de notre atelier est assuré par :

- 1 lampe de 125 watts,
- 3 lampes de 75 watts,
- 2 lampes de 50 watts.

3. Un samedi soir, l'ouvrier chargé de fermer l'atelier a oublié d'éteindre et l'atelier est resté allumé du samedi 18 h. au lundi 8 h. Combien cet oubli a-t-il coûté, si le prix du kwh est de 50 cts de 18 heures à minuit, de 10 cts de 0 heure à 6 heures et de 20 cts de 6 heures à 18 heures ?

(1 kwh = un kilowattheure = consommation d'une lampe de mille watts pendant une heure).

4. J'établis comme suit mes frais généraux pour l'année :

Loyer de l'atelier, Fr. 120.— par mois	Fr.
Chauffage ,	» 180.—
Eclairage et force motrice	» 210.—
Entretien des locaux	» 150.—
Assurance et impôts	» 400.—
Intérêts du Capital engagé 5 % de Fr. 9 000.—	»
Amortissement de l'outillage 10 % de 7 600.—	»
Salaires improductifs Fr. 180.— par mois	»
Frais de bureau Fr. 30.— par mois	»
Total.	Fr.

soit, par heure de travail, si je compte 9 500 heures par année ?

Calculer le montant de la facture pour un travail pour lequel on a compté Fr. 26.50 de matières premières et 64 heures de main-d'œuvre à Fr. 2.30 l'heure, les frais généraux conformément aux données ci-dessus, plus 25 % de bénéfice ?

5. Un ouvrier ayant chambre et pension chez son patron, reçoit un salaire de fr. 34.— par semaine. Quel est son salaire annuel si la chambre et la pension sont évalués à Fr. 220.— par mois ?

6. Un artisan vend une machine qu'il a payée fr. 475.—, il y a 4 ans. Quel sera le prix de vente s'il compte une dépréciation de 12 % par année sur le prix d'achat ?

7. Lors d'une faillite, un créancier reçoit fr. 507.— sur une créance de fr. 785.—.

Quelle est sa perte en % ?

Car la lecture se situe dans le domaine élargi du langage, étant tout d'abord symbole du langage oral avant de devenir langage symbolique.

Marlise Brunner, Gilly s/Rolle.

ACTIVITÉ DU CENTRE D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Au cours de cet été, la S.P.J. a constitué divers groupes de travail dont la tâche consiste en la réalisation pratique et rapide des décisions du Congrès S.P.J. de 1952 et la diffusion parmi le corps enseignant jurassien et romand de moyens d'enseignement avantageux.

1. Production.

Le groupe de travail de la projection fixe dirigé par M. Charles Vogel, instituteur, à Bellelay, et M. Pierre Crélerot, instituteur, à Cormoret, s'est tout de suite mis à l'œuvre et il est à même d'annoncer ses premières productions de clichés 5×5 cm dont la vente est assurée par le Centre d'information pédagogique de la S.P.J.

Il est donc possible d'offrir en ce moment :

A. — *Une belle série de vues 24×36 mm, en noir et blanc, à monter en clichés 5×5, sur la préhistoire, d'après des photographies prises récemment dans les collections du Musée Schwab, à Bienne, grâce à la la bienveillante autorisation du conservateur du musée, M. le Dr Bourquin ;*

B. — **Une intéressante collection de croquis géographiques, au trait, en noir et blanc, pour la plupart de format 24×24 mm, à monter en clichés 5×5.**

Le groupe de travail de la projection a d'autres collections en voie d'achèvement, réservées à des questions d'histoire et de géographie du Jura, et aux sciences naturelles. La production des clichés, assurés entièrement par les deux collègues responsables, dépend naturellement des moyens financiers de la S.P.J., des appareils et du temps de MM. Vogel et Crélerot, et surtout de l'accueil que le corps enseignant réservera au lancement des premières séries de clichés.

2. Livraison.

A partir de ce jour, le Centre d'information met en vente :

A. — Une série de 31 clichés 24×36 mm, en noir et blanc, sur la préhistoire, soit :

- a) *age de la pierre polie* : 1. Carte de la Suisse. 2. Carte des lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat, stations lacustres. 3. Aspect du village lacustre. 4. Pioches à main en bois de cerf. 5. Meule à bras et broyeur. 6. Haches et haches-marteaux en pierre. 7. Haches de pierre. 8. Haches de pierre. 9. Confection d'une hache : scier et fendre. 10. Confection d'une hache, suite : polir. 11. Confection d'une hache, suite : appareils à percer, reconstitution. 12. Confection d'une hache, suite : détail de l'appareil à percer. 13. Confection d'une hache, suite : le perçage, détail. 14. Outils en silex. 15. Pierre à aiguiser en grès. 16. Filet de pêche et hameçons de corne. 17. Harpons de corne, flèches et pointes de flèches en silex. 18. Morceau de tissu. 19. Fuseau et fusaiöles.

8. Dans un commerce, le travail productif est compté comme suit : Patron, 35 heures ; ouvrier, 52 heures ; apprenti, 46 heures par semaine.

Les frais généraux s'élèvent à fr. 1 750.— par année. Quelle est la part des frais généraux par heure de travail ? (49 semaines par année.)

9. Un travail a été soumissionné pour fr. 150.—. Lors du calcul définitif on s'aperçoit qu'on l'a estimé 10,4 % trop bas.

Quel est le prix de revient réel ?

10. Pour une réparation la valeur de la marchandise employée s'élève à fr. 38.45. On a noté 15 heures de travail à fr. 1.35 ; 24 heures à fr. 1.15 et 43 heures à 75 c. Calculer le prix de ce travail en ajoutant 45 % du montant des salaires pour les frais généraux et 10 % du prix de revient pour le bénéfice.

COUTURIERES POUR DAMES

11. Une couturière achète dans une vente :

8 m. 50 de serge à fr. 15.— le m.

5 m. 50 de crêpe de Chine à fr. 7.80 le m.

3 m. 60 de pongé à fr. 4.30 le m.

Combien paye-t-elle si le rabais est de 30 % ?

12. Une ouvrière couturière gagne fr. 1.90 de l'heure, et travaille 300 jours par année de 9 heures par jour.

Elle dépense fr. 225.— par mois pour sa pension, fr. 195.— par année pour son habillement et fr. 5.— par semaine en moyenne pour ses menus frais.

Combien peut-elle mettre de côté au bout de l'année ?

13. J'ai payé fr. 55.35 pour l'achat de 4 m. 10 de popeline de laine en 140 cm. de large, pour la confection d'une robe. Combien me coûtera l'achat de la popeline nécessaire pour la confection de 3 robes, s'il m'en faut respectivement : 3 m. 85, 4 m. 10 et 3 m. 90 ?

14. J'ai acheté une machine à coudre d'occasion avec fr. 105.— de rabais, soit un rabais de 28 % de sa valeur.

Combien l'ai-je payée et combien valait-elle neuve ?

15. Il a fallu pour la confection d'un manteau :

2 m. 90 de velours de laine à fr. 17.— le m.

1 m. 80 de doublure à fr. 3.80 le m.

Tissus pour garnitures fr. 1.60.

6 boutons à fr. 2.40 la douzaine.

Petites fournitures fr. 2.55.

Salaires : de la patronne : 7 heures à fr. 1.60 l'heure ;

de l'ouvrière : 16 heures à fr. 1.15 l'heure.

Frais généraux : 15 % des salaires.

On demande :

a) le prix de revient ?

b) le bénéfice de la patronne, si elle le facture fr. 120.— ?

20. Pesons de tisserands et restes de ficelle. 21. Poterie. 22. Poterie.

- b) âge du bronze : 1. Carte de la Suisse, âge du bronze. 2. Lances et couteaux de bronze. 3. Moule en grès. 4. Moule en grès. 5. Haches de bronze. 6. Bracelets de bronze. 7. Bagues et boucles d'oreilles de bronze. 8. La roue de Cortaillod. 9. Poterie.

Chaque série sera accompagnée :

- a) d'une feuille explicative donnant le titre et la description succincte de chacun des clichés ;
b) d'un guide fournissant des indications sur le matériel et le montage des clichés 5×5.

B. — Une série de croquis géographiques, en noir et blanc, soit :
1. La Suisse, avec cours d'eau. 2. La Suisse, avec frontières cantonales.
3. La Suisse centrale. 4. Croquis de chaque canton suisse. 5. Le Jura bernois. 6. Croquis de chaque district jurassien. 7. Croquis de chaque région naturelle du Jura bernois : Ajoie-Clos-du-Doubs ; Franches-Montagnes ; Vallon de St-Imier — Bienne — La Neuveville ; Moutier ; Delémont — Laufont. 8. Le Rhin, de sa source à la Mer du Nord. 9. Cours du Rhône. 10. Réseau routier du Gothard. 11. Europe, côtes. 12. Europe, côtes et frontières. 13. Italie. 14. Pays-Bas. 15. Pays-Bas, terres au-dessus et au-dessous du niveau de la mer. 16. Danemark. 17. Scandinavie. 18. Belgique et Luxembourg. 19. Iles britanniques. 20. France. 21. Allemagne. 22. Péninsule ibérique. 23. Balkans ; Yougoslavie, Albanie, Grèce, Bulgarie, Turquie d'Europe. 24. Europe centrale : Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie, Roumanie. 25. U.R.S.S.. 26. Mer Méditerranée. 27. Océan Atlantique. 28. Afrique. 29. Amérique du Nord, côtes. 30. Amérique du Nord, côtes et frontières. 31. Etats-Unis d'Amérique. 32. Amérique du Sud, côtes. 33. Amérique du Sud, côtes et frontières. 34. Australie. 35. Asie, côtes. 36. Asie, côtes et frontières. 37. Inde — Pakistan — Birmanie. 38. Japon — Corée. 39. Proche-Orient : Turquie, Syrie, Palestine, Irak, Arabie, Iran, Afghanistan. 40. Chine — Corée. 41. Océan Pacifique. 42. Les 5 continents. 43. Pôle Nord.

Chaque envoi sera accompagné des feuilles explicatives sur la matériel et le mode de montage des clichés 5×5.

3. Conditions.

Les 31 vues de la série sur la préhistoire sont en vente, à la série ou à la pièce, au choix, au prix de 80 cts pièce ; les croquis géographiques se vendent 40 cts pièce. Frais de port à la charge de l'acheteur.

Lors de l'achat d'une série complète, il sera accordé une réduction de 10 %.

Le matériel de montage est également livré, sur demande, pour le prix de 20 cts par cliché (2 verres 5×5 cm, 1 cache ad hoc, 4 bandes collantes).

Les commandes sont à adresser à :

Centre d'information pédagogique de la S.P.J.

Ecole normale des instituteurs — Porrentruy.

L'expédition se fera dans le plus bref délai. Paiement au comptant, par versement sur le compte postal No IVa 2703 de la Société pédagogique jurassienne.

Le Comité central de la Société pédagogique jurassienne recommande chaleureusement l'acquisition des clichés mis en vente, tous d'excellente qualité photographique et de première valeur pédagogique. Il invite les collègues jurassiens et romands à soutenir ses efforts pour la projection fixe, remarquable moyen de travail scolaire et complément indispensable à l'enseignement.

Comité central S.P.J.

LES LEÇONS DE LANGAGE

Les leçons de langage demandent une préparation minutieuse. Elles doivent être mûrement réfléchies, remaniées et entièrement écrites. Quoique ne laissant rien au hasard, il faut qu'elles conservent le ton de la spontanéité. Car elles sont une conversation entre la maîtresse et les élèves et non un exposé de celle-ci sur un sujet d'histoire naturelle.

La maîtresse guide les enfants sur la voie qu'elle désire leur voir prendre, mais les élèves ne doivent pas avoir l'impression de subir un interrogatoire. Pour cela, les questions doivent découler directement les unes des autres, chacune appelant obligatoirement la suivante. Le ton employé est important : sans le réciter comme une leçon apprise par cœur, il convient de posséder suffisamment son sujet pour n'avoir point besoin de se référer à son plan écrit. Il est un danger à éviter : c'est de se laisser entraîner hors de son sujet par les réponses des enfants.

La mimique de la maîtresse, son entrain, ses étonnements simulés et son approbation encourageante sont pour beaucoup également dans le succès d'une telle leçon.

Le départ et la conclusion en sont les points délicats. Il importe d'entrer directement dans son sujet, d'accrocher tout de suite l'attention des enfants. Pour cela, il est utile d'éveiller leur intérêt par un peu de mystère : paquet fermé, devinette, effet de surprise en entrant dans la classe. Toutefois, ce moment doit être bref.

Afin de donner à la leçon son caractère de conversation, il est bon que les élèves soient groupés autour d'une table commune, sur laquelle sont disposés les objets illustrant le thème choisi. Pour obtenir une leçon vivante et surtout suivie de tous, le nombre des enfants ne devrait, à mon sens, pas excéder une quinzaine. Comme nos effectifs sont bien loin de cet idéal, on pourrait, autant que faire se peut, travailler par groupes. Ce qui ne veut pas dire qu'il est impossible de donner une leçon de langage à une classe de 30 élèves ; mais je pense que son efficacité sera certainement moins grande.

On s'efforcera d'offrir à chaque enfant la possibilité de parler selon son propre développement. Que ce ne soient pas toujours les plus avancés qui répondent !

On terminera par un rappel des quelques points principaux, des mots nouveaux à acquérir ; chaque leçon en contient quelques-uns. Ces exercices seront repris très brièvement les jours suivants, pour vérifier l'acquisition du vocabulaire. En outre, chaque fois que l'occasion s'en présentera, on s'efforcera de placer ces mots dans la vie courante. Les enfants sont du reste ravis de se servir de leur érudition toute neuve.

Le but des leçons de langage étant de donner aux enfants l'occasion de

s'exprimer, on leur demandera de répondre non seulement par les mots qui jaillissent spontanément, mais en formant de courtes phrases, particulièrement en reprenant toujours le sujet de la question.

La forme des questions, qui doit être soignée et variée, permettra aux enfants de répondre aussi bien au passé et au futur qu'au présent ; elle appellera l'emploi des différentes personnes de la conjugaison.

Outre le fait d'exercer les moyens d'expression, la leçon de langage doit évidemment apporter aux élèves des notions de vocabulaire ; mais sa préoccupation dominante sera de situer les mots, d'introduire l'emploi du mot adéquat dans telle ou telle expression (exemple : une coquille de noix, une écorce d'orange, une pelure de banane). On usera des effets de gradation, de séries, de contraires, d'oppositions, d'association, de synonymes ; on y introduira beaucoup de verbes d'action, peu d'adverbes. Pas de définitions, mais des exemples.

Les thèmes choisis peuvent se prêter plus ou moins à l'introduction de ces divers éléments et ce serait, à mon avis, une erreur de vouloir les y mettre tous, à tout prix ; ce qui ne se trouve pas dans une leçon aura sa place dans l'autre. Chaque sujet, du reste, pourrait toujours être traité d'une façon plus vaste et plus approfondie ; mais il ne faut pas perdre de vue que nous nous adressons à de jeunes enfants, dont les possibilités d'attention sont limitées. Une leçon excédant la demi-heure perd de son efficacité. En ce qui concerne le vocabulaire, il faut aussi savoir se restreindre. Celui-ci sera complété au cours des années suivantes.

Le thème des leçons de langage doit être simple, à la portée immédiate de l'enfant ; être pris, si possible, au vol, lorsque les circonstances le mettent en vedette, et en tous cas choisi dans la vie courante. Comme, d'autre part, ces leçons doivent être soigneusement préparées et non improvisées, le plus judicieux est d'en posséder à l'avance une série, qui s'encartent tout naturellement dans les centres d'intérêt qui reviennent le plus fréquemment dans la vie d'une classe : les saisons, les fêtes, la nourriture, la nature, les jeux, les actions de tous les jours. D'autres pourront au contraire être créées pour une occasion particulière ; mais toutes doivent être motivées.

Pour qu'une leçon de langage soit réussie, je crois qu'elle doit être un plaisir, aussi bien pour la maîtresse que pour les enfants.

F. Schnyder.

BIBLIOGRAPHIE

Les déficiences intellectuelles chez l'enfant, par le Dr Cl. Kohler. Paris, P.U.F. (Paideia), 1954.

L'étude porte ici spécifiquement sur les insuffisances intellectuelles — bien qu'elles soient fréquemment accompagnées de difficultés d'ordre affectif. D'origine constitutionnelle ou acquises (acquisition pouvant se faire dès le temps de la gestation), elles sont plus ou moins curables. Le diagnostic, le traitement par des moyens médicaux et pédagogiques, et surtout les possibilités d'adaptation sociale ou simplement d'utilisation sociale des déficients, sont exposés par l'auteur.

J.-C. E.

Nous désirons votre verdict!

Nous mettons à la disposition des lecteurs de l'« Educateur » un nombre limité de stylos STANDARD au prix dérisoire de

Fr. 5.—

à la condition de recevoir, après un mois d'usage, leur verdict sur les principaux avantages de ce stylo :

Bec ultra solide, avec pointes osmiridium de grande durée, livrés dans toutes les largeurs, d'extra souple à extra dure.

Remplissage intégral en quelques secondes.

Étanchéité absolue.

Pratiquement incassable.

Niveau d'encre visible.

Parfait écoulement de l'encre grâce à un conduit perfectionné.

Garantie libérale avec chaque stylo, puisque votre stylo, après des années d'usage, écrira aussi bien qu'au premier jour.

Livrable en deux modèles :

Pour messieurs, avec une très grande capacité d'encre.

Pour dames, forme élégante et grande capacité d'encre.

Nous nous réservons le droit d'utiliser votre verdict pour notre publicité, mais nous ne publions pas votre nom sans votre autorisation écrite. Ainsi le grand public appréciera rapidement les qualités remarquables du stylo STANDARD. Envoyez donc le coupon ci-dessous dans les 5 jours et vous recevrez votre stylo prêt à l'usage, car nous l'expédions rempli d'encre pour mieux vous prouver sa parfaite construction.

Une même personne ne pourra recevoir plus de deux pièces.

Si vous n'êtes pas satisfait 100 %, le prix de ce stylo, plus vos frais de retour vous seront remboursés immédiatement.



BON A DETACHER

et à envoyer, sous enveloppe ouverte, affranchie à 5 ct., à STYLOS STANDARD, MORGES.

Veillez m'adresser 1—2 stylos STANDARD contre remboursement. Après un mois d'usage, je vous écrirai mon opinion sur mon stylo. Si je ne suis pas entièrement satisfait, vous vous engagez à rembourser le montant payé plus mes frais de retour.

Modèle pour homme — Modèle pour dame
(Pointe: fine, moyenne, large, dure, souple.)

(Souligner ce que vous désirez.) Edu 9

Nom :

Adresse :

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES **fabriquées en pays romand :**

La Timbale
Yverdon et Fribourg



Sandoz-Gallet S.A.
Nyon

PATES

Sargal

avec
Chèques SILVA

« Pâtes de Rolle »
Rolle



LES RETRAITES POPULAIRES ASSURENT LES JEUNES AUX MEILLEURES CONDITIONS.

Éducateurs! INCULQUEZ A VOS ÉLÈVES LES NOTIONS DE PRÉVOYANCE QUI LEUR PERMETTRONT DE METTRE LEURS VIEUX JOURS A L'ABRI DU BESOIN.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES

RETRAITES POPULAIRES

subventionnée, contrôlée et garantie par L'Etat

SIEGE : Av. Ruchonnet 18, LAUSANNE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

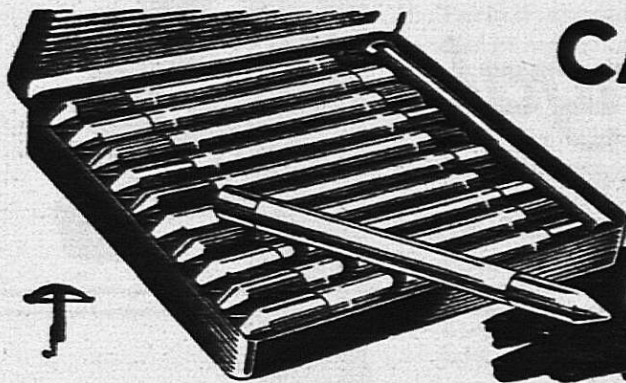
J. A. — Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



CARAN D'ACHE
Neocolor

N° 7000

*Couleurs merveilleuses
comme jamais!*

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

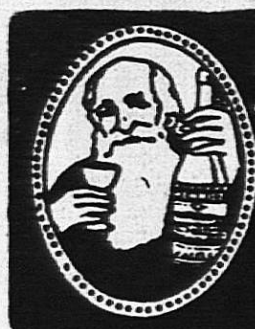
L. Péclat

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.

Montreux



Kennezi-Lithinée

Eau de table de 1^{er} ordre

** Digestive **

MONTREUX, 23 octobre 1954

XC^e année — N° 38

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

396

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie **Corbaz S.A.**, Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Un poste de

maîtresse primaire

est vacant à l'Ecole suisse de Bogota.

De plus amples renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Wallgasse 2, Berne.

Les offres manuscrites, avec curriculum vitæ, copies de certificats, photographie et références doivent parvenir à la même adresse jusqu'au 30 oct. 1954.

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

**Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux**

2 LOTS de 75.000



**TIRAGE
6 NOV.**



La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.